

Résolument  
Humain



**PROJET D'ALLEGEMENT DES COTISATIONS  
RETRAITES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Bureau National, le 30 mai 2014

La ministre de la Fonction publique M. LEBRANCHU a proposé ce jour un allègement dégressif des cotisations retraites des agents publics touchant entre 1 et 1 Smic et demi.

La mesure « **devrait** » être inscrite dans la prochaine loi de finances rectificatives s'appliquerait en janvier 2015.

Elle se traduira par une hausse du pouvoir d'achat de 558 euros annuels pour les agents au Smic et sera dégressive jusqu'à 50 euros pour les autres agents. Au total quelques 2,2 millions d'agents devraient en bénéficier.

Cette mesure « **devrait** » bénéficier à l'ensemble de la catégorie C, mais uniquement à 70% de la catégorie B et seulement à 20 % de la catégorie A (seuil limite IM 469, soit 2168 E hors primes).

La CFTC POLICE constate qu'il fallait effectivement améliorer les petites rémunérations mais une fois de plus, on nivèle les salaires des personnels de la fonction publique de l'Etat.

La CFTC POLICE rappelle que nous avons subi il y a peu une augmentation de 3 points de cotisation retraite !

**La CFTC POLICE a saisi sa fédération afin que l'ensemble des Policiers bénéficient de cette mesure !**

CFTC - POLICE

[www.cftcpolice.fr](http://www.cftcpolice.fr)

[bureau-national@cftcpolice.fr](mailto:bureau-national@cftcpolice.fr)

2 bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS - Tél. 09 72 40 24 25

I  
n  
f  
o  
r  
m  
a  
t  
i  
o  
n  
  
P  
o  
l  
i  
c  
e